

Liberté Égalité Fraternité



#### Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire « Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques DREAL Nouvelle Aquitaine UD 16-86 – SCDE 86

Par GUNenv

Nos réf. : N° 56052

Vos réf. : Votre mail du 5 août 2025 Affaire suivie par : Carine Delbos

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

**Tél.**: 06 25 14 73 49

Copie à : DSAC SO

**Objet**: Avis sur autorisation environnementale – PARC EOLIEN DU TIERFOUR – AIOT n° 0100296451

#### Textes de référence :

- 1. Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août relatif aux règles d'implantation des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par rapport aux enjeux de sécurité aéronautique.
- 2. Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
- 3. Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation, modifié notamment par l'arrêté du 29 mars 2022 et par l'arrêté du 6 juin 2024.

Vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien du Tierfour pour l'implantation d'un parc éolien tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

#### Coordonnées en WGS 84

Éolienne	Latitude	Longitude	Cote sol (m NGF)	Hauteur (m)	Altitude Sommitale (m NGF)	Commune
E1	46°18'29.707''N	000°16'10.626''E	135	200	335	VALENCE EN POITOU (86)
E2	46°18'15.32''N	000°16'20.44''E	140	200	340	CHAMPAGNE SAINT HILAIRE (86)
E3	46°17'56.741''N	000°16'33.494''E	143	200	343	CHAMPAGNE SAINT HILAIRE (86)
E4	46°17'44.044''N	000°17'03.404''E	144	200	344	CHAMPAGNE SAINT HILAIRE (86)

.../...

Après analyse du dossier transmis, il en ressort que :

- Le projet n'est affecté d'aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.
- Le projet est situé à moins de 15 km de l'aérodrome de Couhé-Vérac, ouvert à la circulation aérienne publique.
- Le projet n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne gérées par les services de l'Aviation civile.
- Le projet est implanté dans le respect des distances minimales d'éloignement des radars et des aides à la navigation.

En conséquence, je donne un avis favorable au projet éolien ci-dessus géo référencé sous réserve que :

- → Les éoliennes soient équipées d'un balisage diurne et nocturne réglementaire, en application de l'arrêté de référence 3.
- → Le guichet DGAC soit informé de la date du levage des éoliennes pour l'inclure en temps utile dans les publications aéronautiques à caractère permanent. Le demandeur devra alors impérativement transmettre au Département SNIA-SO, le formulaire de déclaration de montage d'un parc éolien, ci-joint, dûment rempli, un mois minimum avant le début des travaux de montage des éoliennes (par courriel à : snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr).
- → En cas d'utilisation d'engins de levage, d'une hauteur supérieure à 80 mètres, de prévoir impérativement un balisage diurne et nocturne réglementaire (en application de l'arrêté de référence 3.).

Se soustraire à ces obligations de communication pourrait entraîner la responsabilité du demandeur en cas de collision d'un aéronef avec l'éolienne.

### Notification des pannes de balisage lumineux

Les pannes de balisage lumineux doivent être notifiées à l'autorité de l'aviation civile territorialement compétente en application du 4° de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

A cette fin les exploitants de parcs éoliens ou les propriétaires des installations concernées notifient les services identifiés dans le tableau ci-après en leur transmettant les informations suivantes :

Identification et nature de l'obstacle concerné (notamment s'il s'agit d'un obstacle isolé, ou s'il est situé au sein d'un groupe d'autres obstacles balisés par ailleurs), type de balisage défectueux (nocturne/diurne/intermédiaire), hauteur et coordonnées géographiques de l'obstacle (en WGS 84).

Services de laDGAC Zones géographiques		Adresses fonctionnelles			
DSAC Sud-Ouest Nouvelle-Aquitaine		dsac-so-espaceaerien-bf@aviation-civile.gouv.fr et			
	·	dsacso-permanence-bf@aviation-civile.gouv.fr			
DSAC Sud	Occitanie	dsacsud-obstacle@aviation-civile.gouv.fr			
		et dsac-s-permanence@aviation-civile.gouv.fr			



## MINISTÈRE CHARGE DES TRANSPORTS

# FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE MONTAGE D'UN PARC ÉOLIEN

Aviation civile Sud-Ouest: Nouvelle Aquitaine, Occitanie

Date:

PARC ÉOLIEN								
Nom du parc								
Commune		Nombre d'éoli		ombre d'éoliennes				
Département					Constructeur des oliennes			
Référence du / dossiers (n° AIO								
Date prévue de début de montag	е				urée estimée u montage			
		MAÎTRE	D'ŒUVRE		RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION			
Société								
Adresse								
Correspondant								
Téléphone								
Courriel :								
			BALISAG	E				
Balisage par ma	rque :		☐ RAL 9003				RAL 7035	
blanc ou nuances		anc de la	☐ RAL 9010				RAL 7038	
peinture des éoliennes		RAL 9016						
Balisage lumineux¹ :		de jour				de nuit		
Intensité de feu (basse, moyenne, haute)								
Référence du constructeur du feu								
N° d'agrément STAC ou DTI								
Intensité lumineuse (candélas)								
Couleur								
Nombre d'éclats par minutes								
Eoliennes équipées								
Nombre d'éolien	nes syr	nchronisées						

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

1: Pendant le chantier de levage, les éoliennes doivent être équipées d'un balisage temporaire (chapitre 5 de l'annexe II de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des obstacles à la navigation aérienne).

3		
5	)	
5		
n		
9	)	
Ē		

POSITION DES ÉOLIENNES ET POINT MOYEN DU PARC							
Désignation de l'éolienne		WGS 84 - degrés/min/sec Préciser E/O - N/S		Hauteur en bout de pa <b>l</b> e,	Altitude NGF en bout de pale (m)	Balisage Iumineux	
	reorenne	Latitude Longitude		hors sol (m)	(= hauteur + altitude terrain)	OU	NON
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
	Point moyen du parc						

Le formulaire complété est accompagné d'un <u>PLAN</u> indiquant la position exacte des machines, des <u>CERTIFICATS</u> <u>DE CONFORMITE DE BALISAGE</u> (cf art. 8 de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne) et dans la mesure du possible, d'une copie de l'<u>AVIS RENDU PAR LA DGAC</u> au titre de l'autorisation de construire ou environnementale unique.

Il ne remplace pas la déclaration d'ouverture de chantier (DOC), ni la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Ces pièces seront adressées avant le levage des aérogénérateurs au SNIA Sud-Ouest à l'adresse suivante : <a href="mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr">snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr</a>

Ces informations sont indispensables à la mise à jour des documents aéronautiques.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à ces obligations de communication d'information est susceptible d'entraîner sa responsabilité en cas de collision d'aéronef avec l'obstacle.

Nom :
Qualité : Coordonnées :
Coordonnées :
Signature :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

